

## Restauration scolaire 2020-2021

### DOCUMENT A CONSERVER.

La demi-pension est assurée par la société Elios Restauration (ELRES).

#### **Quand et comment se fait l'inscription à la demi-pension ?**

- L'inscription à la demi-pension se fait au plus tard jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, **elle est valable pour toute l'année scolaire.**
- Vous devez donner pour l'inscription les documents suivants :
  - o Fiche d'inscription à la demi-pension 2020-2021 **signée des responsables légaux et de l'élève.**
  - o Attestation CAF de quotient familial (Cf. document Région Notice EquiTables rentrée 2020).
  - o Pour les non-allocataires CAF, les documents complémentaires demandés (Cf. document Région Notice EquiTables rentrée 2020).

A la rentrée scolaire, un document sera transmis aux familles pour modifier les jours d'inscription de l'élève. **Par défaut, l'élève est inscrit sur 4 jours.** A la rentrée, vous pourrez opter pour 1, 2 ou 3 jours de service selon l'EDT de l'élève **ou désinscrire l'élève définitivement.** **Le choix est valable pour toute l'année scolaire. Les familles auront jusqu'au mardi 15 septembre 2020 compris pour rendre le document directement auprès du chef-gérant. La modification ou la désinscription seront considérées comme effectives rétroactivement dès le jeudi 3 septembre 2020, 1er jour de classe.**

#### **Fonctionnement du service de restauration.**

- Le service de restauration fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires et jours fériés) de 11h30 à 13h30.
- **Du fait des travaux de rénovation en cours de la demi-pension, la cantine fonctionne au forfait (et non au ticket) et en liaison froide (et non en fabrication sur place).**
- Tout élève fréquentant le restaurant scolaire doit utiliser sa carte magnétique.
- Tout nouvel élève arrivant au lycée et fréquentant le restaurant scolaire se verra remettre une carte magnétique qui lui sera remise à la rentrée, **au tarif de 5.00 €**, montant qui figurera sur la facture du 1er trimestre.
- En cas de perte ou de dégradation, **le remplacement de cette carte est facturé 5.00 €.**
- **Tout élève se présentant au restaurant sans sa carte, sans un ticket ou hors de ses jours d'inscription ne sera pas autorisé à y déjeuner, le repas restant facturé.**
- **Le chef-gérant peut être contacté à l'adresse suivante : av045151@elios.com. Pensez à enregistrer ce courriel.**

#### **Tarif du service de restauration.**

- **Le prix du repas varie pour les élèves inscrits entre 1.24 € et 3.79 € (forfait), en fonction du quotient familial.**
- Depuis 2016, le lycée Vincent Van Gogh met en place la tarification sociale EquiTables impulsée par le Conseil régional d'Île-de-France (Cf. document Région Notice EquiTables rentrée 2020). Vous pouvez vous renseigner auprès du Conseil régional sur le site :  
<https://www.iledefrance.fr/equitables-beneficier-de-laide-regionale-pour-la-restauration-scolaire-au-lycee>
- Pour tout renseignement, vous pouvez **appeler la Plateforme EquiTables au 0800 075 065** (numéro gratuit).
- **En l'absence des pièces justificatives Equitables, le repas de l'élève inscrit est mis au montant maximal, à savoir 3.79 €.**

- Vous pouvez vérifier avec le ticket de la badgeuse le montant EquiTables qui vous est appliqué.
- **Les cartes ne permettent qu'un passage unique.**
- Les élèves non-inscrits (et ne bénéficiant donc pas de la tarification EquiTables) souhaitant déjeuner ponctuellement doivent acheter préalablement un ticket au chef-gérant. Pour ne pas gêner le service, l'achat de ticket n'est pas possible durant le service. Le prix du ticket est celui de la tranche Equitables (au ticket) la plus élevée, soit 4.09 €.

### Mode de Règlement

- **Le règlement se fera au début de chaque trimestre sur facturation :**

o Sous forme de chèque libellé à l'ordre "ELRES".

o En espèces : au bureau du chef-gérant d'ELRES (à éviter le plus possible).

o En ligne sur l'onglet ELIOR présent sur le site internet du lycée (les codes d'accès vous seront transmis ultérieurement). **En payant en ligne, vous vous assurez de bien créditer la carte de votre enfant. Veillez à bien choisir le trimestre que vous souhaitez régler.**

- **Tout trimestre commencé est dû en totalité.**

o 1er trimestre : du 3 septembre 2020 au 18 décembre 2020.

o 2ème trimestre : du 4 janvier au 16 avril 2021.

o 3ème trimestre : du 3 mai au 25 juin 2021 (susceptible de modification selon les dates du baccalauréat 2021).

### Annulations .

Les familles peuvent annuler un repas **par mail directement auprès du chef-gérant (av045151@elior.com)**. **L'annulation doit pour être prise en compte être faites à J-3 (hors jours non-ouvrables) avant 11h00 soit :**

- Annulation pour un lundi : réaliser l'annulation le mercredi d'avant au plus tard avant 11h00.
- Annulation pour un mardi : réaliser l'annulation le jeudi d'avant au plus tard avant 11h00.
- Annulation pour un jeudi : réaliser l'annulation le lundi d'avant au plus tard avant 11h00.
- Annulation pour un vendredi : réaliser l'annulation le mardi d'avant au plus tard avant 11h00.

Si l'élève n'a pu déjeuner suite à une absence d'ordre médicale **égale ou supérieure à 5 jours consécutifs** (hors vacances scolaires, mais y compris avec week-end et mercredi) **avec effet rétroactif au 2ème jour d'absence** et si présence d'un certificat médical du médecin, **la famille peut demander à Elior dans un délai de 2 semaines suivant le retour de l'élève au lycée l'annulation des repas non-consommés.**

Les élèves partant en stage doivent présenter leur convention de stage signée par le lycée au chef-gérant avant le stage ou après le stage (dans un délai de 2 semaines suivant le retour de l'élève au lycée) pour l'annulation de leur repas.

→ **Dans tous les cas sauf séjours scolaires, c'est à la famille de faire la démarche directement auprès du chef-gérant d'ELRES.**

### Fonds social lycéen.

En cas de difficultés particulières, vous pouvez également retirer un dossier de demande d'aide du fonds social lycéen auprès de l'assistante sociale du lycée.

A Aubergenville, le 24/06/2020,

H. BLIN  
0781859X

Le Proviseur, M. BLIN.